



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 JUIN 2021

Le 22 juin 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 juin 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Elisabeth BIDEAUX à François LANGLOIS, Juan Carlos VEGAS à Monique COURSELLE, Pascal POYE à Vincent SGARLATA,

Absent(s) :

Daniel ROUSSEL, Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	22
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS PERMANENTES - CM/21/100

Le Conseil Municipal est informé qu'en vertu de l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), « *le conseil peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui seront soumises soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres* ».

Qu'il est précisé que ces commissions municipales, dont le Maire en est président de droit, émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil Municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Que l'article susmentionné précise que « *dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions (...) doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale* ».

Que de plus, l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination* », le vote a lieu au scrutin secret mais que « *le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations (...)* ».

Suite à la démission de Madame Céline DELPECH, élue de la liste « Le Trait, ma ville demain », il convient de la remplacer dans les différentes commissions où elle siégeait.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-22,

VU les délibérations n°CM/20/063 du 13 juillet 2020, n°CM/20/156 du 16 décembre 2020, n°CM/21/001 du 18 janvier 2021

VU la lettre de démission de Madame Céline DELPECH en date du 27 mai 2021

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,

APPROUVE la modification de la composition de chaque commission, comme suit :

- **Commission n°1 – Politique de la Ville : 15 membres** dont Monsieur le Maire

Sont désignés :

- Patrick CALLAIS
- William GUILLARD
- Marie LE COUSIN
- Marie-Claude BEAUFILS

- Céline DURVICQ
- Elisabeth BIDEAUX
- Jean-Marie GILLE
- Sophie LOQUIN
- Sandrine LECLERC
- Josiane POINFOUX
- Christian LETEURTRE
- Paul BONMARTEL
- Rachel FOUCART
- Vincent SGARLATA
- Monique COURSELLE

+ une personnalité extérieure

- Commission n°2 – Politique éducative : 13 membres dont Monsieur le Maire

Sont désignés :

- Patrick CALLAIS
- Marie LE COUSIN
- William GUILLARD
- Céline DURVICQ
- Rachel FOUCART
- Karine CHÉRON
- Paul BONMARTEL
- Sophie LOQUIN
- François CRAMILLY
- Sandrine LECLERC
- Béatrice TASSERY
- Pascal POYE
- ~~Céline DELPECH~~ **Patricia LEFEBVRE**

+ une personnalité extérieure

- Commission n°3 – Patrimoine et urbanisme : 14 membres dont Monsieur le Maire

Sont désignés :

- Patrick CALLAIS
- Cécile GALHAUT
- Jean-Pierre MOURIER
- Charles LENOIR
- Christian LETEURTRE
- Daniel ROUSSEL

- Réjan SAUPIN
- Jean-Marie GILLE
- Karine CHÉRON
- Marie-Claude BEAUFILS
- François LANGLOIS
- François CRAMILLY
- Monique COURSELLE
- Pascal POYE

+ une personnalité extérieure

- **Commission n°4 – Attractivité et transition écologique : 15 membres dont Monsieur le Maire**

Sont désignés :

- Patrick CALLAIS
- François CRAMILLY
- **Marie LE COUSIN**
- Charles LENOIR
- Cécile GALHAUT
- Daniel ROUSSEL
- François LANGLOIS
- Béatrice TASSERY
- William GUILLARD
- Jean-Pierre MOURIER
- Elisabeth BIDEAUX
- Céline DURVICQ
- Christian LETEURTRE
- Pascal POYE
- ~~Céline DELPECH~~ **Patricia LEFEBVRE**

+ une personnalité extérieure

- **Commission n°5 – Politique financière et marges de manœuvre : 13 membres dont Monsieur le Maire**

Sont désignés :

- Patrick CALLAIS
- Jean-Pierre MOURIER
- Cécile GALHAUT
- William GUILLARD
- Marie LE COUSIN

- Marie-Claude BEAUFILS
- Céline DURVICQ
- Charles LENOIR
- François CRAMILLY
- Elisabeth BIDEAUX
- Vincent SGARLATA
- Monique COURSELLE
- Juan Carlos VEGAS

+ une personnalité extérieure

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 23 juin 2021

Patrick CALLAIS,
MAIRE

